

ÉDITO

La jeunesse montre la voie : soutenons et amplifions le mouvement !



Mardi 6 octobre 2026, près de 90% des universités ont été perturbées. Le mobilisation de ce mardi a été très importante avec, d'après les organisations lycéennes, près de 450 000 personnes dans les rues. Le gouvernement, toujours plus abject, joue avec le feu et la santé (et bientôt la vie ?) des jeunes en réprimant extrêmement violemment le mouvement. Un lycéen a perdu un œil, un autre une main, etc. : les violences sont extrêmement nombreuses, documentées et intolérables. La police est en roue libre, une fois de plus.

Les revendications portées par ce mouvement sont simples : les lycéen·ne·s dénoncent leurs conditions d'étude, le manque de personnels, le non remplacement des enseignant·e·s, les classes surchargées, les dysfonctionnements de leurs établissements et de l'éducation nationale. Nous appelons régulièrement à soutenir et à rejoindre ce mouvement. En effet, ces revendications font écho largement dans la société et notamment dans les services publics, comme le nôtre, auxquels on demande d'exercer leurs missions avec toujours plus de précarité et moins de moyens. Il est temps d'exprimer l'exaspération commune face à un gouvernement brutal physiquement, économiquement et socialement.

À Dauphine, les étudiant·e·s se sont mobilisé·e·s massivement, avec une assemblée générale lundi 5 octobre réunissant plus de 200 personnes. Cette assemblée générale a voté à l'unanimité le blocus de l'université mardi matin. L'université a été fermée toute la semaine. La gouvernance a demandé de passer en distanciel pour assurer les cours et le travail. Comme il est courant désormais, la gouvernance fait un usage abusif et sans doute

illégal du télétravail les jours de mobilisation (nous le dénoncions déjà en septembre 2025).

La mobilisation lycéenne de ces dernières semaines a changé l'ambiance politique du pays. Le gouvernement, ses préfets et leurs forces de police ont réprimé sauvagement cette mobilisation sans apporter de réponse politique à la hauteur du mécontentement.

Samedi 17 octobre 2026, une grande mobilisation dans tout le pays a rassemblé plus de 800 000 personnes. Dans le prolongement de la répression du mouvement lycéen, le gouvernement a décidé de maltraiter les jeunes manifestant·e·s : tout a été fait pour insécuriser et provoquer des affrontements. Depuis des années, la doctrine du maintien de l'ordre blesse et instille la peur. Des manifestant·e·s ont été à nouveau mutilé·e·s dans l'indifférence presque totale : une jeune fille de 17 ans a été éborgnée à Mulhouse, un manifestant a eu la main arrachée à Saint Étienne... Bref, l'horreur...

À Dauphine aussi cette mobilisation a été menée par les étudiant·e·s de notre université. Nous tenons à nouveau à leur exprimer notre soutien. Ils et elles nous montrent qu'il y a de l'espoir et qu'une grande partie de la jeunesse est mobilisée pour construire un monde meilleur.

Il est désormais plus que nécessaire que, nous aussi, personnels de l'université, prenions notre part de responsabilité et que nous rejoignons le mouvement. Il est temps d'exprimer l'exaspération commune face à un gouvernement brutal physiquement, économiquement et socialement. Nous devons aussi nous mobiliser pour de meilleures conditions de travail, un enseignement supérieur

émancipateur, financé à hauteur des besoins, et une recherche pérenne, de qualité et indépendante des intérêts capitalistes. Ce lundi 19 octobre, les étudiant·e·s ont organisé une assemblée générale pour organiser et continuer à faire vivre le mouvement à Dauphine.

C'est pourquoi, nous, la CGT-Dauphine et SUD éducation, vous proposons de nous réunir en **assemblée générale des personnel·les ce jeudi 22 octobre en Amphi 5 à 12h** pour discuter de la situation et de la mobilisation. Il y a déjà plusieurs dates de mobilisation qu'il nous semble important de construire : le samedi 24 octobre, pour un acte II de la mobilisation de ce weekend, et **la journée de grève et de manifestation du 5 novembre** appelée par l'ensemble des organisations syndicales. Il est important de faire de cette journée du 5 novembre une journée de grève massive, et de débiter, à l'instar des lycéen·ne·s et étudiant·e·s, un grand blocage, mais cette fois, de l'économie du pays : le gouvernement a peur, si on se mobilise on peut le faire plier !

JUSTICE

Dauphine HORS-LA-LOI !

Nous souhaitons porter à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire dauphinoise l'in vraisemblable mépris avec lequel la gouvernance de notre université traite une décision judiciaire prononcée en faveur d'un de nos collègues.

Rappel des faits :

La gouvernance a souhaité licencier le 11 juin 2025 (avec effectivité le 19 décembre 2025) un de nos collègues, présent dans la maison depuis 16 ans [selon le jugement !]. À la CGT Dauphine, nous avons tout fait pour empêcher le drame social que constitue ce licenciement, qui n'était aucunement nécessaire. Nous n'y sommes malheureusement pas parvenu·e·s. Là n'est cependant pas la question aujourd'hui : c'est la suite de cette histoire qui nous conduit à vous écrire aujourd'hui.

Notre collègue, par l'intermédiaire de son avocate, a en effet déposé un « référé-suspension » et, le 22 janvier, la juge des référés du Tribunal Administratif de Paris a suspendu le licenciement et ordonné à l'Université de réintégrer notre collègue à titre provisoire (dans l'attente du jugement sur le fond) dans un délai de 15 jours soit à compter du 23 janvier 2026 et à lui verser 1000 € au titre des frais de justice.

Le tribunal a d'une part reconnu que ce

licenciement constituait une « atteinte grave et immédiate » à la situation de notre collègue ; il a de plus estimé que les faits reprochés à notre collègues étaient « anecdotiques et dénués de gravité », et qu'il y avait dès lors « un doute sérieux sur la légalité » du licenciement, doute portant notamment sur « l'inexactitude matérielle des faits » et « l'erreur d'appréciation ». La décision de justice est claire et l'Université Paris-Dauphine-PSL n'a d'ailleurs pas souhaité se pourvoir devant le Conseil d'État.

Pourtant depuis... silence radio : notre collègue n'a toujours pas été réintégré et n'a même strictement aucune nouvelle de l'administration de Dauphine-PSL malgré de nombreuses relances de son avocate, des organisations syndicales et du Tribunal Administratif de Paris (ce dernier a demandé à l'Université Paris-Dauphine-PSL de s'exécuter le 3 mars 2026, demande réitérée le 4 mai 2026).

L'Université Paris-Dauphine-PSL se place

tout simplement dans l'illégalité en ne respectant pas la décision du juge des référés. Il faut souligner que ce non respect d'une décision de justice est extrêmement rare de la part d'une institution publique comme l'Université Paris Dauphine-PSL. La gouvernance se permet de piétiner ou plutôt d'ignorer complètement la protection des agents prévue par le droit. Cette arrogance et ce mépris sont consternants.

À la CGT Dauphine, nous avons tout fait pour prendre contact avec la gouvernance afin de sortir de cette impasse. Mais aucune de nos relances, relayées par 2 autres organisations syndicales, ou de nos tentatives d'amener ce point dans les instances n'aura permis d'obtenir la moindre réponse à ce jour.

Nous avons régulièrement notre collègue en visio et pouvons malheureusement constater que cette situation l'affecte toujours davantage à mesure que les jours passent, qu'il n'est toujours pas réintégré et ne reçoit donc plus le traitement auquel il aurait droit, rendant sa situation particulièrement précaire,

financièrement délicate et anxiogène. Il attend depuis maintenant plusieurs mois d'avoir un message de l'administration Dauphine-PSL, ne serait ce que pour comprendre pourquoi la décision de justice n'est pas appliquée. Mais rien n'y fait : ni lui, ni son conseil, ni la juge, ni les organisations syndicales n'auront la chance d'obtenir un semblant de réponse.

Nous demandons au Président de l'Université Paris Dauphine-PSL de respecter le droit du travail et le droit administratif en exécutant cette ordonnance 2536532/5 du 22 janvier 2026 dans son intégralité et par ailleurs, de respecter les agent·es et les organisations syndicales et d'avoir l'élémentaire politesse de leur répondre lorsqu'il s'agit d'un sujet d'une telle gravité.

CASSE DES STATUTS

La mauvaise « surprise »

Un peu de contexte : Les chaires de professeur junior (CPJ) sont une nouvelle voie de recrutement des professeurs des universités (PU) qui a été créée par la loi de programmation de la recherche (LPR), où la personne est recrutée sur un contrat d’une durée de trois à six ans, avec une titularisation possible à la fin de cette période. Ce dispositif contourne totalement le statut de la fonction publique et nous, CGT-Dauphine, l’avons combattu comme l’ensemble de la LPR. Malheureusement, la mobilisation de la communauté universitaire et de l’ESR en général n’a pas été suffisante.

Notre ancien président, Mouhoub El Mouhoud, désormais président de l’université

PSL, nous expliquait à l’époque que par « pragmatisme », on ne pouvait pas être contre des postes créés « ex-nihilo » par le gouvernement, et que c’était une aubaine. Évidemment, nous nous opposons à ce « pragmatisme » car il participait à la casse des statuts.

Nous pensions que cette mesure permettait de faire passer la pilule d’une réforme très grave de l’ESR.

La pilule n’a été que de très courte durée. En effet, dans une circulaire d’avril 2026, la Dgesip annonce que toute CPJ (chaire de professeur junior) « pourvue dans l'année civile devra être gagée par le non-remplacement d'un départ d'enseignant-chercheur intervenant au

cours de l'année 2026 ». Les CPJ viennent donc remplacer purement et simplement les postes d’enseignant·e-chercheur·e classiques. C’est un pas de plus vers la précarisation généralisée des premières années d’enseignant·e-chercheur·e. La création de pseudo postes « ex-nihilo » donne désormais place à la destruction de postes pérennes qui permettent, après plusieurs d’années de précarité (doctorat, ATER, post-docs, etc.), de s’établir. Le « pragmatisme » de l’ancien président (mais qui est sans aucun doute partagé par notre président actuel) est vraiment un très bon levier pour aider le gouvernement à détruire ce qu’il reste des statuts de la fonction publique, ici à l’université...

CONSEIL D’ADMINISTRATION DE PARIS DAUPHINE

Prime RIPEC C3 à Dauphine : toujours plus d’inégalités ?

Le 28 septembre, le CAFR a rendu ses avis sur les candidatures à la prime individuelle du RIPEC (composante C3), après ceux du CNU et des rapporteurs internes. Dans plusieurs dossiers, les avis des rapporteurs internes ont servi à revoir à la baisse ceux du CNU : un « très favorable » du CNU est devenu « favorable » à Dauphine, un « favorable » est devenu « réservé ». L'évaluation nationale par les pairs, c'est bien, mais l'exigence dauphinoise, c'est mieux.

La procédure n'est pas terminée : une « commission ad hoc » doit encore se réunir avant la décision finale du président. Mais tout indique qu'on s'apprête à revoir le même scénario que l'an dernier. Petit rappel de la campagne 2025 :

— Une enveloppe de 240 000 €, de quoi verser 3 870 € à chaque demandeur, soit plus que le minimum de 3 500 €. Tout le monde est

servi ? Non. La commission et le président ont préféré priver de prime certain·e·s collègues (dont certain·e·s avaient probablement un avis favorable du CNU) pour servir une double ration de 6 900 € à d'autres.

— 41% de bénéficiaires (MCF et PU confondus) en-dessous de la cible ministérielle de 45%. Pour s'en rapprocher, il faudrait partager davantage le gâteau. Pas très dauphinois, tout ça.

— 24 attributions MCF (sur 31) et 25 attributions PU (sur 31), alors que les MCF sont 1,5 fois plus nombreux/ses à Dauphine. Rapporté aux effectifs, ce système fondé sur la candidature semble donc davantage profiter aux PU qu'aux MCF.

— Quatre niveaux de prime : là où la plupart des universités d'Île-de-France versent un montant unique, Dauphine a encore ajouté un niveau (intermédiaire), au motif que « la

granularité n'était pas suffisante ». Et pourquoi pas une prime au centime près l'an prochain ?

À la CGT, nous nous opposons avant tout aux primes, et plus encore aux primes individuelles, sources de stress, de concurrence et d'arbitraire local. Nous revendiquons une revalorisation des salaires pour toutes et tous. En attendant, nous continuerons à dénoncer ce système inégalitaire à Dauphine et à nous battre pour que les primes y soient au moins réparties plus équitablement.

Nos élu·es au conseil d’administration :

— Sarah Abdelnour
sarah.abdelnour@dauphine.psl.eu

— Paul Pegon
paul.pegon@ceremade.dauphine.fr

Les négociations en cours

L'administration et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs locaux. À la demande de l'ensemble des syndicats deux négociations sont actuellement en cours.

Négociation sur la rémunération des personnels BIATSS contractuels : Pourquoi nous n'avons pas signé cet accord collectif ?

Si nous sommes favorables à une plus grande transparence des rémunérations des personnels contractuels et à leur alignement sur celles des titulaires, plusieurs points de l'accord qui nous a été proposé ne nous conviennent pas, et nous en indiquons ci-dessous quelques-uns.

Le problème principal concerne le rattrapage très limité pour les agent.es déjà en poste. Cela va induire des inégalités entre contractuel.les qui nous paraissent injustes et préjudiciables à la qualité de vie au travail.

Un autre problème de taille réside dans la possibilité de dérogation du dispositif en cas de difficultés de recrutement. Ces dérogations n'ont pas été discutées lors des réunions de la négociation, et aucune procédure ni aucun cadre n'ont été établis à leur sujet.

Certains agents sont intégré.es au dispositif de rémunération des contractuel.les, avec une rémunération qui intègre le dispositif de prime de fin d'année des agents contractuels autrement appelé « PIA » , alors qu'ils et elles sont exclu.es du dispositif de PIA. Nous regrettons que cette négociation n'ait pas permis de lever cette incohérence, en rendant ces quelques agent.es éligibles au dispositif de PIA.

Certain.es agent.es contractuel.les sont exclu.es du dispositif de prime de fin d'année (PIA).

Nous regrettons également que la négociation n'ait pas permis de discuter plus en avant des agent.es hors grilles ITRF, et notamment nos collègues de la crèche, ainsi que les collègues coachs sportifs. Ces agent.es feront l'objet d'une prochaine discussion.

Concrètement que va-t-il se passer pour les personnels contractuel.les concerné.es par une réévaluation ?

Ils et elles recevront en octobre un mail du service RH pour les informer et pour les inviter à signer un avenant à leur contrat de travail.

Nous réaffirmons notre volonté de porter une politique d'établissement qui puisse défendre une rémunération juste et acceptable pour tous les agent.es.

Nos élu.es dans cette négociation :
— Sarah Abdelnour
(sarah.abdelnour@dauphine.psl.eu)
— Laurence Drouin
(laurence.drouin@dauphine.psl.eu)

Renégociation des montant du Rifseep : pourquoi nous n'avons pas signé cet accord collectif ?

Tout d'abord, nous rappelons notre opposition au principe des primes qui crée des différences importantes de traitement entre les différents établissements et entre les agent.es, et ne rentre dans les cotisations sociales. Pour autant, nous avons fait pression pour qu'enfin les primes mensuelles soient revalorisées pour l'ensemble des agent.es. Nous nous réjouissons que cette renégociation ait permis une augmentation de 100 euros par agent.e. Pourtant, les conditions dans lesquelles cette revalorisation se met en place nous ont conduit à ne pas signer l'accord.

En effet, comme nous l'avons expliqué lors des différentes réunions, nous regrettons l'organisation de deux négociations distinctes l'une pour les contractuel.les et l'autre pour les titulaires (RIFSEEP) alors qu'une négociation commune aurait permis une discussion plus

globale qui n'oppose pas les différentes catégorie de personnels.

Nous contestons la création de différences dans les montants de primes entre les agent.es. Le seul argument de l'attractivité des catégories A n'est, à nos yeux, pas suffisant. En effet, le recrutement des autres catégories de personnels B et C est également soumis à un manque d'attractivité et à une tension importante, plus particulièrement dans le contexte francilien.

Le différentiel de rémunération qui est proposé entre les catégories A, B et C et les groupes de fonction n'est pas acceptable. Rien ne justifie qu'un.e magasinier.e ne bénéficie que d'une prime de 445 euros contre 1 600 euros pour un.e conservat.eur.rice général.e (soit un ratio de 3,6). D'autant que le montant de cette prime tel que proposé sera supérieur à tous les

échelons des catégories C (l'échelon 11 est à 1 512,09 € nets mensuel).

Comme les primes existent, nous réaffirmons notre volonté de porter une politique d'établissement qui puisse défendre une rémunération qui permette de diminuer les inégalités de traitement.

Nos élu.e.s dans cette négociation :
— Jean-Baptiste Paranthoën (jean-baptiste.paranthoen@dauphine.psl.eu)
— Laurence Drouin
(laurence.drouin@dauphine.psl.eu)

JEUNESSE

Du côté des doctorant.es (le collectif doctorant ...)

Nous rappelons que les doctorant.es sont bienvenu.es pour se syndiquer pour lutter contre la précarité du doctorat, à Dauphine et ailleurs. Une réunion pour présenter les enjeux syndicaux du doctorat à la CGT sera prochainement organisée.



Notre présence dans les instances

Le Comité social d'administration (CSA)

Nos élu.es :

- Jean Baptiste Paranthoën
jean-baptiste.paranthoen@dauphine.psl.eu
- Laurence Drouin
laurence.drouin@dauphine.psl.eu
- Isabelle Bellier
bellier@ceremade.dauphine.fr
- Maxime Chupin
chupin@ceremade.dauphine.fr

La F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail)

La F3SCT est consultée sur tout projet d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité, et les conditions de travail.

Nos élu.es :

- Julie Landour
julie.landour@dauphine.psl.eu
- Isabelle Bellier
bellier@ceremade.dauphine.fr
- Maxime Chupin
chupin@ceremade.dauphine.fr
- François Simenhaus
simenhaus@ceremade.dauphine.fr

Le conseil scientifique

Nos élus :

- Julian Mischi
julian.mischi@dauphine.psl.eu
- François Simenhaus
simenhaus@ceremade.dauphine.fr

Du côté de PSL

CA. Dernier compte rendu à lire sur : <https://democratie-au-coeur-de-psl.fr/?p=1447>, au programme, Lettre d'Orientation Budgétaire, charte informatique, intégrité scientifique, offre de formation, charte de doctorat, plan de formation et sénat académique.

Nos listes :

Collège «Autres personnels»

- CHUPIN Maxime, CNRS

Collège «Maitres et Maitresses de conférences et assimilé(e)s»

- PINAUD Samuel, Dauphine PSL
- DADOUR Stéphanie, ENSA Paris-Malaquais
- MARQUET Clément, Mines Paris PSL

Collège «Professeures et professeurs ou assimilé(e)s»

- MOUSSA Charbel, Mines Paris PSL
- BAUD Céline, Dauphine PSL

Contact : cgt@psl.eu.

Sénat Académique.

Félicitations à Nils pour son élection au Sénat Académique de PSL !

- HAMMERLI Nils, Dauphine PSL

PROJECTION

Mardi 3 novembre : La mise à mort du modèle universitaire français

La CGT-Dauphine vous invite à une projection-débat sur l'histoire des transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche, retracée par Corine Eyraud, sociologue à Aix-Marseille Université. Une occasion de mettre en perspective les réformes qui se succèdent, et de débattre de comment s'organiser pour défendre un autre modèle.

Rendez-vous le mardi 3 novembre à 12h, la salle sera annoncée prochainement.



EXTREME DROITE

La résistance attendra...

Face à la multiplication par 15 à 16 des frais d'inscription à l'université pour les étudiant·es hors Europe, la CGT-Dauphine propose une petite chanson pour commenter la réaction de l'université. Les propos cités ont été déformés pour les besoins de la rime, mais en essayant de garder l'idée générale.

<http://cgt-dauphine.fr/wp-content/uploads/2026/10/Goguette.mp3>

À propos de collaboration, notre conseil ciné du mois : Notre Salut, film de Emmanuel Marre, raconte l'histoire d'un collaborateur zélé à l'époque de Vichy.



Conseil du mois

N'oubliez pas de consulter vos fiches de salaire sur [ensap https://ensap.gouv.fr/](https://ensap.gouv.fr/)

Contact et liens

- mail : contact.cgt@dauphine.psl.eu
- local syndical : P000bis
(RDC au fond de la cour)
- permanence : 1er jeudi du mois de 12h à 14h ou sur RDV, contactez nous par mail
- site web : <https://cgt-dauphine.fr/>